



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Lima, le 17 mai 2008
9537/08 (Presse 129)
(OR. en)

**RÉUNION AU SOMMET ENTRE LA TROÏKA DE L'UE
ET LE CARIFORUM
Lima, le 17 mai 2008**

Communiqué commun

1. Les chefs d'État ou de gouvernement du Forum des Caraïbes (Cariforum) et de l'Union européenne (UE), représentée par sa troïka, ont tenu leur troisième réunion à Lima, le 17 mai 2008, à l'occasion du V^e Sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ils ont discuté notamment des relations entre le Cariforum et l'UE, de l'intégration régionale et de la coopération entre les pays du Cariforum, de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE) entre les États du Cariforum, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, du coût de l'énergie et du prix des denrées alimentaires, des faiblesses économiques, de la bonne gestion des ressources naturelles, y compris de l'adoption de mesures d'adaptation et de la coopération au développement.

P R E S S E

2. Les chefs d'État ou de gouvernement du Cariforum et de l'UE ont procédé à un échange de vues sur les progrès réalisés en matière d'intégration régionale. L'UE s'est par ailleurs félicitée de la relance du processus d'intégration au sein de la Communauté des Caraïbes (Caricom) notamment grâce aux décisions prises lors de la 19^{ème} réunion intersessions de la Conférence des chefs de gouvernement de la Caricom, qui s'est tenue à Nassau, aux Bahamas, les 7 et 8 mars 2008. Ces décisions visent à étendre aux populations de la région les bénéfices du mouvement d'intégration, y compris ceux découlant de la mise en œuvre du Fonds de développement de la Caricom.
3. Les chefs d'État ou de gouvernement ont noté avec satisfaction que les négociations sur un accord de partenariat économique avaient abouti en décembre 2007 et ont confirmé leur intention de s'employer à assurer la mise en œuvre effective de cet accord.
4. Les chefs d'État ou de gouvernement sont convenus que, dans le cadre du 10^{ème} Programme indicatif régional FED pour la région des Caraïbes (PIRC), doté de 165 millions d'euros, les efforts de coopération devraient porter sur la mise en œuvre de l'APE, l'intégration régionale et la coopération entre les États du Cariforum. À cet égard, ils ont publié une déclaration commune qui met en lumière les principaux aspects du partenariat UE-Cariforum.
5. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE se sont dits solidaires des efforts déployés par le Cariforum pour répondre aux difficultés économiques qu'éprouvent les citoyens de la région à cause de la hausse du coût des denrées alimentaires et de l'énergie. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE et du Cariforum sont convenus qu'il importait de renforcer au plus vite les capacités du Cariforum et d'élaborer des politiques permettant de gérer les principales menaces qui pèsent sur la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, et notamment de développer les réseaux, les systèmes de commercialisation et les entreprises d'approvisionnement alimentaire au niveau national. Les deux parties ont accepté de renouer le dialogue sur ces questions et d'examiner les moyens de renforcer la collaboration dans le cadre des nouveaux mécanismes et des mécanismes existants de coopération, y compris la désignation d'un groupe de travail commun, qui se pencherait sur les problèmes liés au changement climatique à court, long et moyen termes, la sécurité énergétique et alimentaire, ainsi que la productivité et la diversification agricoles, dans le but d'améliorer la situation dans les États du Cariforum et d'y contribuer à un développement durable.

6. Les chefs d'État ou de gouvernement du Cariforum ont noté avec satisfaction que l'UE avait réaffirmé sa volonté de coopérer avec les États des Caraïbes pour relever les défis spécifiques auxquels ces derniers sont confrontés et se sont félicités de voir que l'exercice de programmation pour le 10^{ème} FED, dans le cadre duquel quelque 737 millions d'euros de fonds programmables ont été dégagés en faveur de programmes nationaux visant à réduire la pauvreté, à promouvoir l'intégration régionale et la coopération et à s'attaquer aux points faibles propres à chaque pays, avait été mené à son terme.
7. Les chefs d'État ou de gouvernement ont rappelé que le bassin des Caraïbes au sens large était particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles, que ces phénomènes avaient augmenté en intensité et en fréquence et que les Caraïbes étaient considérées, sur le plan international, comme faisant partie des régions les plus touchées par le changement climatique. Cela étant, les chefs d'État ou de gouvernement du Cariforum ont salué les diverses activités lancées récemment dans le cadre du 9^{ème} FED en matière de catastrophes naturelles et d'origine humaine, et notamment la contribution au mécanisme d'assurance contre le risque de catastrophe dans les Caraïbes, le soutien à l'organisme d'intervention rapide en cas de catastrophe dans les Caraïbes (CDERA) et la création d'un fonds de réserve pour la préparation et la réhabilitation en cas de catastrophe, doté de 22 millions d'euros. Les parties ont noté avec satisfaction les discussions en cours, dans le cadre du 10^{ème} FED, sur la nouvelle facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelles dont ils ont estimé qu'elle devait être mise en œuvre rapidement sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du 9^{ème} FED.
8. Les chefs d'État ou de gouvernement se sont félicités que l'UE ait conclu récemment avec des pays en développement une alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, qui vise à aider les pays les moins développés (PMD) et les petits États insulaires en développement (PEID) notamment à renforcer leur capacité à s'adapter au changement climatique et à mettre en œuvre des stratégies de développement durable. À cet égard, ils ont indiqué que cette alliance servirait de plate-forme de dialogue et d'échanges, ainsi que de cadre à une coopération concrète en faveur des négociations internationales relatives sur un accord ambitieux sur le changement climatique pour l'après-2012 et de mesures efficaces aux niveaux national et régional. Ils ont adopté une déclaration Cariforum-UE sur l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique et ont souligné l'importance qu'elle revêt pour la région des Caraïbes.

9. Les chefs d'État ou de gouvernement ont salué les progrès réalisés par les autorités haïtiennes sur la voie de la démocratie et de la stabilisation du cadre macroéconomique. Ils ont noté avec satisfaction qu'Haïti participait plus activement au mouvement d'intégration régionale, notamment par la ratification du traité révisé de Chaguaramas et l'adhésion au groupe de Rio. Ils ont, en outre, lancé un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à soutenir Haïti.
 10. Les chefs d'État ou de gouvernement ont pris acte de ce que des institutions régionales communes étaient une condition indispensable pour continuer à approfondir la coopération régionale et à renforcer la cohésion, la coopération et l'entente dans la région. Les chefs d'État ou de gouvernement du Cariforum se sont félicités du soutien que l'UE apporte aux institutions de la région, et notamment à l'Institut d'information et de traduction de la région des Caraïbes (CRITI), qui a été institué récemment dans la République du Suriname.
 11. Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné que la poursuite d'un dialogue constructif entre les deux régions était bénéfique et ils sont convenus de se réunir à nouveau lors du VI^e Sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui se tiendra en Espagne en 2010.
-

DÉCLARATION COMMUNE SUR LE PARTENARIAT CARIFORUM-UE***CADRE D'ACTION***

1. Les chefs d'État ou de gouvernement du Forum des Caraïbes (Cariforum) et de l'Union européenne (UE), représentée par sa troïka, se sont réunis à Lima, le 17 mai 2008, afin de discuter de la coopération régionale dans les Caraïbes et, plus particulièrement, de la programmation du 10^{ème} Programme régional FED pour la région des Caraïbes.
2. Les chefs d'État ou de gouvernement ont examiné les processus d'intégration et de coopération régionales dans la région des Caraïbes et ont pris note des progrès importants accomplis à ce jour et des prochaines étapes. Leurs discussions ont porté sur les différents niveaux d'intégration et de coopération régionales dans les Caraïbes, notamment dans les pays de l'OECD, de la Caricom et du Cariforum, sur la coopération entre Haïti et la République dominicaine et sur la coopération ACP/DOM/PTOM. Elles ont également porté sur une coopération plus large à l'échelle des Caraïbes et de l'Amérique latine.
3. Le traité révisé de Chaguaramas, le traité de Basseterre instituant l'OECD, le consensus européen, la stratégie UE-Caraïbes, l'Accord de partenariat économique entre les États du Cariforum, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, et la déclaration commune relative à la coopération au développement qu'il contient, sont autant de documents stratégiques des États du Cariforum et de l'Union européenne qui ont servi de base aux discussions.
4. Les chefs d'État ou de gouvernement sont convenus de l'importance d'instaurer les mécanismes d'un dialogue politique structuré et global afin de renforcer encore leur relation.
5. Ils ont également évalué les perspectives d'intégration et de coopération régionales au sein du Cariforum, ainsi que l'incidence éventuelle de l'Accord de partenariat économique sur ces processus, et ont fait le point des engagements correspondants en termes de coopération commerciale et de coopération au développement.

CARIFORUM: FAIBLESSES ET DÉFIS

6. Les chefs d'État ou de gouvernement ont examiné la situation actuelle dans les Caraïbes, les spécificités de la région, les problèmes économiques auxquels elle est confrontée et ses points faibles, y compris ceux liés à la hausse du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, à l'environnement, au changement climatique et aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux questions de criminalité et de sécurité.
7. Ils ont estimé qu'il était fondamental pour la région de développer ses ressources humaines, de contrer les effets de la migration, de répondre aux demandes croissantes de diversification économique et de renforcer les capacités tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Les parties ont mesuré l'importance que revêtent, pour un développement économique durable de la région, l'interconnexion et les questions d'infrastructures de transport aérien et maritime qui s'y rapportent.

COOPÉRATION UE-CARIFORUM POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

8. Les chefs d'État ou de gouvernement ont analysé la situation dans la région et ont noté que 165 millions d'euros avaient été affectés au 10^{ème} Programme régional FED pour la région des Caraïbes pour la période 2008-2013. Les parties ont également décidé qu'elles s'emploieraient conjointement à attirer dans la région des ressources supplémentaires provenant des États membres de l'UE dans le cadre de leurs programmes nationaux de coopération respectifs et des fonds de l'initiative "Aide pour le commerce", ainsi que d'autres partenaires au développement, y compris ceux exerçant des activités dans les Caraïbes. Les parties ont estimé que, pour une gestion satisfaisante des fonds alloués à la région, il était essentiel que l'aide soit coordonnée conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et que la région prenne son destin en main et elles sont convenues que la région des Caraïbes prendrait l'initiative en vue d'assurer cette coordination avec l'aide de la CE.
9. Conscients qu'une utilisation efficace des fonds repose également sur une mobilisation rapide de ceux-ci, les chefs d'État ou de gouvernement sont convenus d'œuvrer de concert pour obtenir des taux de versement optimaux par l'adoption de mécanismes de mise en œuvre innovants et souples. Ils sont également convenus d'examiner la manière d'instaurer, dans les plus brefs délais, le fonds de développement régional prévu dans la déclaration commune relative à la coopération au développement qui figure dans l'APE, afin qu'il constitue un moyen efficace de versement de l'aide.

DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DU SECTEUR PRIVÉ

10. Conscientes de l'importance que revêtent les infrastructures, et notamment les infrastructures d'interconnexion, pour l'intégration régionale et le développement économique de la région, les parties sont convenues d'œuvrer de concert à l'établissement d'un fonds consacré aux infrastructures, auquel participera la CE, et examineront la possibilité d'une participation de la Banque européenne d'investissement, des États membres de l'UE, ainsi que d'autres partenaires au développement et institutions financières internationales.
11. Les parties ont également constaté à quel point les contributions et le développement du secteur privé étaient importants pour la réalisation des objectifs de la région en matière de développement.

10^{ÈME} PROGRAMME INDICATIF RÉGIONAL FED POUR LA RÉGION DES CARAÏBES

12. Les parties sont convenues du principe que le 10^{ème} programme régional FED pour la région des Caraïbes serait programmé de la façon suivante.

Domaine d'intervention prioritaire: Intégration/Coopération économiques régionales et domaines prioritaires de l'APE, y compris le renforcement des capacités (de 85 à 90 % de 165 millions d'euros)

- a) Intégration de la Caricom
 - Soutenir le processus d'intégration de la Caricom, y compris l'établissement d'un marché et d'une économie uniques de la Caricom (CSME), qui serait une zone de libre-circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux.
- b) Union économique de l'OEEO
 - Soutenir et approfondir l'intégration de l'OEEO et faire en sorte qu'elle soit intégrée dans le CSME.

- c) Renforcement de la coopération régionale entre les États du Cariforum
- Axer les efforts sur la coopération bilatérale entre la République dominicaine et Haïti
 - Soutenir une coopération plus étroite entre la Caricom et la République dominicaine

d) Investissement dans le capital humain

Préparer le personnel et les institutions du Cariforum à relever les défis que posent les réalités commerciales et économiques à l'échelle mondiale, y compris l'APE entre le Cariforum et l'UE, en partenariat avec les centres d'excellence des Caraïbes, tels que les universités régionales.

e) Mise en œuvre de l'APE

Soutenir la mise en œuvre à titre prioritaire de l'APE et des mesures qui l'accompagnent au niveau de l'OECD, de la Caricom et du Cariforum.

f) Intégration et coopération dans le bassin des Caraïbes au sens large

Soutenir l'intégration et la coopération au niveau du Cariforum/DOM/PTOM;

Soutenir la coopération du Cariforum avec les pays caribéens d'Amérique latine et les institutions subrégionales ou les processus d'intégration.

Domaine d'intervention non prioritaire: Points faibles et questions sociales (de 10 à 15 % de 165 millions d'euros)

g) Coopération en matière de criminalité et de sécurité

Soutenir les structures de coopération en matière de sécurité régionale en se basant sur le plan d'action de la Caricom et encourager la coopération entre tous les États membres du Cariforum dans la lutte contre les drogues illicites et la criminalité qui y est liée.

h) Participation de la société civile

- Faire en sorte que les parties prenantes prennent leur destin en main et participent aux processus de développement, d'intégration et de coopération dans la région.

i) Soutien institutionnel / Mise en œuvre des programmes

CONCLUSION

Les chefs d'État ou de gouvernement ont chargé la Commission européenne et le secrétariat du Cariforum de mettre au point le 10^{ème} Programme indicatif régional FED pour la région des Caraïbes afin que sa mise en œuvre puisse démarrer au plus vite.

DÉCLARATION CARIFORUM-UE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ÉNERGIE

TOILE DE FOND

1. Les chefs d'État ou de gouvernement du Forum des Caraïbes (Cariforum) et de l'Union européenne (UE), représentée par sa troïka, ont procédé, lors de leur réunion qui s'est tenue à Lima le 17 mai 2008, à un échange de vues sur le changement climatique, la sécurité énergétique et alimentaire.
2. Ils ont noté que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le protocole de Kyoto, les mesures pour l'adaptation aux changements climatiques prévues dans le programme de travail de Nairobi, le programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la stratégie de Maurice, ainsi que les résultats d'autres conférences et sommets pertinents des Nations unies, constituent le cadre privilégié pour aborder les questions du réchauffement planétaire, du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, qui ont une incidence sur le développement durable des petits États côtiers en développement. Ils ont aussi noté que l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique venait compléter ces instruments essentiels, auxquels sont parties l'ensemble des États du Cariforum et de l'UE.
3. Les chefs d'État ou de gouvernement ont rappelé que l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique était un mécanisme dont l'objet est d'améliorer le dialogue politique sur l'intégration des questions liées au changement climatique dans les politiques et les stratégies de développement, et de favoriser l'échange d'expériences en la matière entre l'Union européenne et les pays en développement les plus vulnérables au changement climatique. Les résultats du dialogue mené dans le cadre de cette alliance alimenteront les discussions en vue d'un accord-cadre multilatéral approprié sur le changement climatique pour l'après-2012, dans le cadre de la CCNUCC.

4. Les chefs d'État ou de gouvernement ont confirmé que l'objectif de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique était d'aider les pays pauvres en développement à renforcer leur capacité à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mettre en place un développement durable, et notamment de leur fournir une aide concrète pour l'adoption de mesures d'adaptation et d'atténuation faisant partie intégrante de stratégies de réduction de la pauvreté.
5. Les chefs d'État ou de gouvernement ont confirmé que les résultats de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique, qui s'est tenue à Bali en décembre 2007, représentaient une avancée majeure dans la lutte mondiale contre le changement climatique et qu'il incombait désormais à la communauté internationale de formuler avant la fin de 2009 un accord effectif, complet et global sur un futur accord-cadre sur les changements climatiques pour l'après-2012. Ils ont salué en particulier le plan d'action de Bali et la décision de mettre au point sans délai les modalités de fonctionnement du fonds d'adaptation à la lumière du rôle que celui-ci jouera dans le financement de projets d'adaptation concrets dans les pays en développement.
6. Étant donné le niveau sans précédent des fonds et des investissements qu'il faudra mobiliser auparavant pour relever les défis que posent et que poseront l'atténuation et l'adaptation et pour répondre aux besoins des pays en développement à cet égard, les chefs d'État ou de gouvernement sont convenus de chercher à mobiliser toutes les ressources possibles pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de la Barbade, de la stratégie de Maurice et de la stratégie régionale des Caraïbes de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'autres programmes pertinents dans la région des Caraïbes.
7. Les chefs d'État ou de gouvernement ont insisté sur le fait que, pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à 2° C, les réductions d'émissions de gaz à effet de serre devaient être beaucoup plus ambitieuses que celles prévues dans le protocole de Kyoto. Ils ont également indiqué qu'il était important, vu la nature planétaire du problème, que les pays développés s'engagent à réduire davantage leurs émissions en termes absolus et que tous les principaux émetteurs de gaz à effet de serre prennent de nouvelles mesures d'atténuation équitables, efficaces et adaptées sur le plan national.

8. Rappelant les dispositions de l'article 32 de l'accord de partenariat ACP-UE (accord de Cotonou) sur la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la déclaration conjointe ACP-UE sur le changement climatique et le développement, adoptée à Port Moresby en juin 2006, les chefs d'État ou de gouvernement ont insisté sur la nécessité, vu l'importance primordiale que revêt le changement climatique, d'intégrer celui-ci dans les programmes et les projets de coopération et de soutien au développement, dans le cadre du partenariat ACP-UE.

POLITIQUE SUIVIE PAR LES CARAÏBES

9. Les chefs d'État ou de gouvernement ont déclaré être conscients que le changement climatique est, pour les États des Caraïbes, un problème important en termes de développement, auquel il convient de s'attaquer dans le cadre plus large de la réduction de la pauvreté, de l'énergie, de la sécurité alimentaire et du développement durable.
10. Ils ont également fait l'éloge de l'engagement des États des Caraïbes en faveur d'une initiative de plus grande envergure, datant de 2002, à savoir l'Initiative régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable¹, qui a mis en évidence la nécessité de prendre des mesures en temps voulu pour réduire l'impact du changement climatique par la mise en œuvre de mesures efficaces d'atténuation et d'adaptation.
11. Les chefs d'État ou de gouvernement se sont également félicités des différentes initiatives prises par l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe ("*Caribbean Disaster Emergency Response Agency*" - "CDERA") pour lutter contre les problèmes posés par le changement climatique et faire en sorte que les activités de préparation aux catastrophes correspondent aux besoins de l'adaptation, y compris en élaborant une stratégie globale de gestion des catastrophes.
12. Ils ont en outre salué les résultats significatifs obtenus par le Centre de la Communauté des Caraïbes sur le changement climatique ("*Caribbean Community Climate Change Center*" - "CCCCC"), qui a mis en place une capacité régionale de lutte contre les menaces pesant sur le développement durable de la région.

¹ Adoptée lors de la première réunion spéciale du Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2002.

POLITIQUE SUIVIE PAR L'UE

13. Les chefs d'État ou de gouvernement se sont félicités des initiatives récemment prises par l'UE à l'égard du changement climatique et des questions énergétiques, soulignant la nécessité d'engagements de réduction des émissions en valeur absolue et indiquant que les pays développés devraient continuer à montrer la voie en s'engageant à réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 30 % environ d'ici 2020 par rapport à 1990, en vue de réduire collectivement leurs émissions de 60 à 80 % d'ici 2050 par rapport à 1990.
14. Ils ont pris acte de l'engagement pris par l'UE de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990, à titre de contribution à un accord mondial global pour l'après-2012, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émission comparables et que les pays en développement plus avancés sur le plan économique apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives.
15. Les chefs d'État ou de gouvernement ont également pris note de la décision de l'UE de prendre de manière indépendante, jusqu'à la conclusion d'un accord mondial global pour l'après-2012, l'engagement ferme de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020 par rapport à 1990.
16. Ils ont en outre salué l'adoption d'un plan d'action global de l'UE dans le domaine de l'énergie pour la période 2007-2009, qui fixe des objectifs quantifiés très ambitieux pour l'efficacité énergétique et toutes les formes d'énergies renouvelables.

ACTION COMMUNE CARIFORUM-UE

17. Les chefs d'État ou de gouvernement du CARIFORUM et de l'UE ont insisté sur la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour régler les problèmes posés par le changement climatique, l'énergie et la sécurité alimentaire.

18. Les deux parties sont également convenues de travailler ensemble afin de mobiliser le soutien politique en faveur d'une action plus énergique à l'égard du changement climatique, et d'examiner par quels moyens le cadre international pourrait faciliter cette action. Celle-ci devrait s'inspirer d'une vision commune de l'action concertée à long terme et tenir compte des perspectives qui s'ouvrent en matière de modes de développement à faibles émissions de CO₂, de solutions sans répercussions sur le climat et de réduction des vulnérabilités au climat.
19. Les chefs d'État ou de gouvernement ont donc affirmé leur détermination à travailler de concert afin de:
- renforcer la coopération lors des négociations internationales et faire en sorte que toutes les parties consacrent davantage d'efforts à la lutte contre le changement climatique ainsi qu'aux questions relatives à l'énergie et à la sécurité alimentaire, notamment en organisant des consultations régulières, en prenant des initiatives communes et en jouant un rôle mobilisateur dans leurs régions respectives;
 - œuvrer ensemble à la conclusion d'un accord pour l'après-2012 dans le cadre de la CCNUCC et de son Protocole de Kyoto, ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs engagements respectifs (qui doivent encore être négociés).
20. Les chefs d'État ou de gouvernement du CARIFORUM se sont félicités que l'Union européenne ait l'intention d'aider et de soutenir la région des Caraïbes dans ses efforts d'adaptation et d'atténuation, dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique et d'autres instruments appropriés. Ils ont également demandé instamment que la priorité soit accordée à la mise en œuvre de programmes relatifs à l'énergie et à la sécurité alimentaire, au moyen d'instruments tels que la coopération "Intra ACP" prévue dans le 10^e Fonds européen de développement.
21. Rappelant ces engagements, le CARIFORUM et l'UE ont recensé ensemble, entre autres, les domaines prioritaires suivants, dans lesquels une action immédiate s'impose:
- a) appui à la mise en œuvre de la stratégie régionale des Caraïbes en matière de changement climatique;

- b) mise au point d'un inventaire exhaustif des installations critiques existantes et évaluation de ces installations, afin de déterminer dans quelle mesure les infrastructures et secteurs économiques essentiels sont vulnérables au changement climatique, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de la biodiversité, de la sylviculture, de la pêche, du tourisme, de la santé et de la gestion des ressources en eau;
- c) amélioration de la gestion des ressources naturelles de la région, par la création des conditions propices au développement durable de la productivité agricole et la promotion de la diversification de l'agriculture.

22. Les chefs d'État ou de gouvernement du CARIFORUM et de l'UE sont donc convenus de nommer un groupe technique commun CARIFORUM-UE au niveau régional, chargé de prendre des mesures appropriées pour assurer le suivi de la présente déclaration. Le groupe technique traduira les priorités absolues recensées ci-dessus en activités concrètes pertinentes, qui s'inscriront dans le cadre d'appui de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, destiné à être intégré dans la déclaration commune sur le changement climatique établie par l'UE, les PMD et les PIED dans le cadre de l'Alliance - déclaration que les ministres des Parties chargés des finances et du développement examineront lors de leur réunion à Poznan, en décembre 2008, à l'occasion de la 14^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC.
